

**prix de la fondation Jean-Jaurès
2008**

**« Changer le travail pour changer la vie ?
Genèse des lois Auroux (1981-1982) »**

par Matthieu Tracol

Mémoire de master 2 « Histoire des sociétés occidentales contemporaines », sous la direction de M. Olivier Wieviorka, université Paris 1 Panthéon Sorbonne, septembre 2008.

Résumé du mémoire

Ce mémoire de master 2 constitue une première analyse de la politique sociale du gouvernement Mauroy, étudiée ici dans un de ses aspects essentiels : la réforme du droit du travail menée au cours des premières années du premier septennat de François Mitterrand. Les lois Auroux, qui modifièrent environ le tiers du Code du Travail, furent ainsi un des chantiers sociaux majeurs des premiers temps de la gauche au pouvoir. Portant le nom de celui qui entre mai 1981 et mars 1983 fut le ministre du travail de Pierre Mauroy, elles avaient comme objectif avoué de faire des travailleurs des « citoyens » à part entière dans l'entreprise, citoyens qui dans le même temps devaient être les « acteurs du changement » politico-social orchestré par le pouvoir socialiste. Il s'agissait de donner à ces travailleurs et à leurs organisations syndicales les « droits nouveaux » qui leur avaient été promis de longue date. Impulsée dès le premier conseil des ministres tenu par le nouveau gouvernement, la réforme prit tout d'abord la forme d'un rapport remis par Jean Auroux à François Mitterrand et à Pierre Mauroy en septembre 1981, rapport qui fut par la suite transformé en quatre lois, successivement discutées et votées par le Parlement entre mai et décembre 1982.

La volonté d'étudier cette genèse législative particulière est issue d'une interrogation simple : pourquoi existe-t-il un tel contraste entre, d'une part, les propositions faites par la gauche lorsqu'elle était dans l'opposition et, d'autre part, le contenu concret des lois Auroux ? Les 110 propositions du candidat François Mitterrand contenaient ainsi deux mesures phares en matière de droit du travail. La première visait à donner un droit de veto au comité d'entreprise sur les licenciements, la seconde devait permettre au comité d'hygiène et de sécurité d'arrêter les machines dangereuses. Ces deux propositions étaient résolument offensives : il s'agissait clairement de limiter le pouvoir du chef d'entreprise en lui suscitant un contre-pouvoir ouvrier efficace. Elles furent pourtant toutes les deux absentes des lois Auroux, qui témoignèrent avant tout de la modération de ses concepteurs. Le ministre du travail lui-même choisit d'être un conciliateur plutôt qu'un ministre de combat.

Les lois Auroux furent de ce fait jugées de manière fort contradictoire. Les uns y virent une trahison et fustigèrent la frilosité du gouvernement Mauroy, coupable d'avoir « vidé de sa substance »¹ le projet socialiste initial. D'autres au contraire applaudirent ce qu'ils interprétèrent comme la marque d'un réalisme inédit chez les socialistes, comme par exemple le président du CNPF de l'époque, Yvon Gattaz, qui paradoxalement ne fut pas le dernier à se féliciter du contenu des lois Auroux².

Nous avons pour notre part cherché à expliquer cette distorsion entre les projets initiaux, qui avaient été élaborés durant les années d'opposition, et les mesures réellement prises une fois au pouvoir, en essayant d'une part d'éviter l'écueil du jugement normatif, et d'autre part de remettre en perspective cette distorsion avec l'ensemble de la politique économique et sociale menée par le gouvernement Mauroy. On sait que celle-ci fut marquée par une rupture majeure, celle de la « rigueur », décidée en 1983, et qui avait été précédée dès 1982 par des mesures restrictives sur les prix et les salaires. La modération des lois Auroux témoignerait-elle de la domination précoce d'un esprit de « rigueur » au sein du gouvernement Mauroy ? Cela nous semble susceptible de remettre en cause l'idée très répandue d'un dogmatisme volontariste affirmé en début de septennat puis abandonné brutalement à cause de la confrontation avec le réel, du moins en ce qui concerne ce domaine précis de l'action gouvernementale. Plus généralement, nous nous sommes demandé si les lois Auroux ne témoignaient pas au fond d'une grande continuité avec la politique sociale menée en France depuis les débuts de la V^e République. Le rapport du ministre du travail rendu public à l'automne 1981 proclamait fièrement la volonté de son auteur de procéder à une « rupture avec le modèle existant³ » : nous avons cherché à vérifier cette assertion, au-delà du problème de la fidélité aux programmes électoraux des années 1970. Nous avons ainsi tenté de retracer la filiation intellectuelle et politique des lois Auroux, en remontant à la source des innovations qu'elles contenaient.

Tout ceci nous a également amené à nous interroger sur les relations entre les différents acteurs ayant joué un rôle dans l'élaboration de ces lois. Comment le pouvoir socialiste a-t-il donc concilié son exigence de transformation de la société avec sa volonté affichée de respecter l'indépendance des partenaires sociaux ? Ici se noue un jeu complexe entre plusieurs conceptions du pouvoir politique, la parti socialiste lui-même étant divisé sur ces questions. Il abritait en effet aussi bien des courants dont la sensibilité avait été marquée par l'apport de mai 1968 (par exemple à travers la mise en avant du thème de l'autogestion, ainsi les anciens du PSU, ralliés en 1974), que des héritiers d'une tendance plus centralisatrice et jacobine, attachée au rôle de l'État comme centre d'impulsion des réformes, le passage par le truchement de la loi étant alors la procédure de réforme privilégiée (ainsi le CERES de Jean-Pierre Chevènement). Nous nous sommes ainsi demandé quelle fut l'importance de ces

¹ Jacques Kergoat, *Le Parti socialiste. De la Commune à nos jours*, Paris, Le Sycomore, 1983, 381 p. Ici p. 300. On trouve des idées très similaires dans Yves Roucaute, *Le Parti socialiste*, Paris, Éditions Bruno Huisman, 1983, 181 p.

² Yvon Gattaz et Philippe Simonnot, *Mitterrand et les patrons. 1981-1986*, Paris, Fayard, 1999, 325 p

³ Jean Auroux, *Les droits des travailleurs. Rapport au Président de la République et au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1981, 104 p. Ici p. 39.

clivages internes au parti socialiste, et nous avons tenté de mettre en valeur les réseaux de sociabilité et de connivence idéologique visibles à cette occasion, de même que les différentes manières de concevoir la transformation de la société par la loi. Nous avons également cherché à déterminer la façon dont les syndicats ouvriers se sont adaptés à l'émergence d'un pouvoir politiquement beaucoup plus proche d'eux que le précédent. Cela n'était pas sans poser certains problèmes, notamment au regard de leur tradition d'autonomie envers le politique, certes plus ou moins prégnante selon les organisations, et que l'on peut faire remonter aux débuts du xx^e siècle et à la Charte d'Amiens. Un des éléments importants que nous avons étudié est ainsi l'évolution des relations entre les centrales syndicales et le pouvoir, alors même que le parti socialiste avait noué de très étroites relations avec elles au cours des années 1970⁴. Il s'agissait plus généralement pour nous de comprendre comment les partenaires sociaux ont pu influencer sur l'élaboration de ces lois, et comment le pouvoir politique, dans la pluralité de ses instances, a pris en compte leurs revendications. Nous avons en effet essayé montrer la diversité des positions des différents pôles du pouvoir qui ont contribué à l'élaboration de ces lois. Le pouvoir exécutif lui-même ne constitue pas un pôle homogène. Présidence de la République, Matignon, ministère du travail ont chacun joué un rôle spécifique que nous avons tenté d'évaluer, de même que celui du Parlement. Ce mémoire visait donc deux objectifs majeurs : tout d'abord la mise en évidence des processus de prise de décision relatifs à la réforme du droit du travail, ensuite l'étude de l'évolution de la manière d'envisager cette réforme qu'avaient alors les hommes et les femmes au pouvoir, ou proches du pouvoir.

Dès la fin du mois de mai 1981, François Mitterrand commanda à son ministre du travail un rapport sur les droits nouveaux des travailleurs qu'il convenait de promouvoir. La rédaction de ce rapport (de même que l'ensemble de la réforme qui suivit) fut prise en charge, au niveau ministériel, par un réseau de personnes qui, au sein de la galaxie socialiste, formaient un ensemble cohérent. Parmi la nébuleuse des collaborateurs de Jean Auroux et de Pierre Mauroy qui participèrent de près ou de loin à l'élaboration du rapport Auroux (cela étant moins évident en ce qui concerne l'entourage de François Mitterrand), il se dégagait ainsi nettement une sensibilité commune. Tous étaient peu ou prou proches de la deuxième gauche, cette sensibilité à l'importance historique déterminante mais aux contours flous, mêlant selon les cas héritage chrétien et référence autogestionnaire, refus de l'« étatisme » et proximité revendiquée avec la société civile⁵. Le nouveau ministre du Travail, ancien membre du CERES devenu mitterrandien à la fin des années 1970, se révéla dans la pratique partager très largement les idées de cette deuxième gauche. Rue de Grenelle et rue de Varenne furent ainsi peuplées de gens persuadés que les relations sociales en France devaient être profondément transformées, mais qui ne se retrouvaient guère dans les propositions mises en avant par le

⁴ Gilles Morin qualifie ainsi les années 1970 d'« apogée » dans le « rapport du parti socialiste avec le monde syndical ». Cf. Gilles Morin, « Les socialistes et la société française. Réseaux et milieux », in *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 96, octobre-décembre 2007, p. 61.

⁵ Pour des tentatives plus complètes de définition de la deuxième gauche, cf. Vincent Duclert, « La 'deuxième gauche' », in Jean-Jacques Becker et Gilles Candar, *Histoire des gauches en France* (volume 2), XX^e siècle : à l'épreuve de l'histoire, Paris, La Découverte, 2004, p. 175-189, ainsi que Marc Sadoun, « Deuxième gauche », in Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au xx^e siècle*, Paris, PUF, 2004, p. 355-356.

parti socialiste au cours des années 1970. Pour la plupart fortement marqués par l'influence de la CFDT (ainsi le conseiller aux affaires sociales de Pierre Mauroy, Bernard Brunhes, ou bien encore le directeur de cabinet de Jean Auroux, Michel Praderie), ils voulaient promouvoir un modèle fondé sur la négociation et sur le dialogue social, plutôt que sur l'idée d'un contre-pouvoir ouvrier contrecarrant le pouvoir patronal. L'entente sur les principes (voire sur la plupart des détails) était ainsi quasi totale entre Matignon et le ministère du Travail, Pierre Mauroy lui-même se plaçant résolument dans cette perspective négociatrice. Les lois Auroux furent ainsi le produit du travail conjoint de ces deux pôles de l'exécutif, la Présidence de la République restant relativement en retrait, sauf sur certains points plus sensibles politiquement, sur lesquels nous reviendrons.

Ce réseau de collaborateurs ministériels s'était en réalité formé avant même l'arrivée de la gauche au pouvoir. Le Commissariat général du Plan (au sein duquel Bernard Brunhes avait longtemps exercé les fonctions de chef du service des Affaires sociales) fut ainsi un des lieux où ces hauts fonctionnaires proches de la gauche purent se rencontrer et élaborer les conceptions qu'ils tentèrent ensuite de mettre en œuvre après l'alternance. Le petit noyau formé par les proches collaborateurs de Bernard Brunhes au Plan forma ainsi l'ossature des équipes ministérielles en charge des lois Auroux.

L'existence de ce réseau « deuxième gauche » explique en grande partie la distorsion évoquée plus haut entre les propositions du candidat François Mitterrand et les réformes qui furent menées en réalité. Les années 1970 furent ainsi le moment où deux conceptions concurrentes de la réforme du travail et de l'entreprise s'affrontèrent au sein du parti socialiste, et plus largement dans l'ensemble de la gauche. La conception dominante se retrouve *grosso modo* dans les documents programmatiques du PS de cet époque, du programme de 1972 au projet socialiste de 1980, en passant par le programme commun établi avec le PC. Il y était surtout question de contrôle accru des organismes représentatifs du personnel sur la direction, la nouvelle « démocratie économique » à mettre en place supposant une « intervention de plus en plus étendue et active des travailleurs dans la gestion des entreprises⁶ ». Après la rupture de l'union de la gauche, la tonalité générale du discours programmatique des socialistes ne changea pas fondamentalement. Le projet socialiste rédigé après le Congrès de Metz de 1979, très fortement marqué par l'influence et le ton du CERES, conserva cette philosophie d'ensemble, laquelle se retrouva finalement dans les 110 propositions du candidat Mitterrand. Il faut noter toutefois que la réforme des relations de travail dans le secteur privé était un enjeu relativement secondaire pour ce courant de pensée. La réforme décisive était ainsi la nationalisation de pans entiers de l'économie nationale : le secteur public ainsi renforcé devait servir de modèle démocratique pour le reste des entreprises françaises, qui par la force des choses auraient suivi le mouvement impulsé d'en haut.

Les hommes et des femmes qui rédigèrent le rapport puis les lois Auroux en 1981-1982 ne se retrouvaient pas dans ces conceptions. Minoritaires au sein de la gauche et au sein du parti socialiste, ils puisèrent leurs idées non pas dans les programmes politiques avancés par les partis politiques dominants, mais au sein du grand mouvement d'effervescence intellectuelle qui avait agité à ce sujet les élites économiques, administratives et sociales durant les années

⁶ Programme commun de gouvernement. Parti socialiste, parti communiste, mouvement des radicaux de gauche, Paris, Flammarion, 1973, p. 44.

1970. La conscience de la nécessité d'une réforme de fond des relations de travail était en effet alors largement répandue durant ce qu'on a pu appeler les « années 68 » : les lois Auroux prolongèrent et/ou concrétisèrent ainsi des réflexions menées tous azimuts durant toute la décennie. Il faut citer ici le rapport Sudreau sur la réforme de l'entreprise, remis à Valéry Giscard d'Estaing en 1975, et qui servit par la suite de référence obligée (négative ou positive) pour toutes les propositions ultérieures, même si ses recommandations ne reçurent guère de traduction concrète sur le terrain législatif. Le Commissariat général du Plan fut également un lieu de réflexion important, où bon nombre d'acteurs de l'élaboration des lois Auroux se croisèrent, qu'ils fassent partie du Plan lui-même ou bien qu'ils viennent d'autres administrations (ainsi Martine Aubry et Pierre-Louis Rémy, futurs conseillers de Jean Auroux et alors fonctionnaires au ministère du travail). Le ministre du travail Robert Boulin apporta également sa pierre à l'édifice, mettant sur place un certain nombre de groupes de travail sur ce sujet. Sa mort précoce brisa cependant le mouvement. Son successeur, Jean Mattéoli, enterra ainsi les propositions les plus audacieuses qui avaient pu être formulées dans la cadre de ces commissions.

Bien d'autres lieux de réflexion contribuèrent dans ces années-là à la cristallisation d'idées qui furent appliquées ensuite par le gouvernement Mauroy. Deux d'entre eux jouèrent un rôle déterminant. Il s'agit tout d'abord du club de réflexion de Jacques Delors, « Échange et projets », qui consacra une large partie de son énergie à élaborer des plans de refonte des relations sociales françaises. Partant des propositions Sudreau, « Échange et projets » s'employa à les critiquer, à les affiner et à les compléter. L'esprit de modération qui soufflait dans ce club, le souci de l'apaisement social dont il faisait preuve, ainsi que la foi en l'institutionnalisation de la négociation comme moyen de prévenir les conflits sociaux, se retrouvèrent très largement dans les projets Auroux. Cela ne doit rien au hasard : nombre de futurs conseillers dans les ministères sociaux du gouvernement Mauroy (sans rien dire bien sûr de Jacques Delors lui-même) le fréquentèrent durant les années 1970, comme par exemple Martine Aubry.

Ce club faisait partie de manière plus générale de la galaxie CFDT, deuxième institution dont il est tout à fait indispensable de prendre en compte l'influence pour comprendre la manière dont furent conçus les projets Auroux. La plupart de ceux qui jouèrent un rôle important dans leur rédaction baignaient ainsi dans la culture cédétiste, qu'ils soient ou non encartés en bonne et due forme. Porteuse à cette époque d'un vrai projet de transformation sociale appuyé sur de solides convictions autogestionnaires, la centrale de la rue Cadet défendait ardemment la plupart des principes qui se retrouvèrent dans les lois de 1982 : valorisation de la négociation entre les partenaires sociaux, promotion du travailleur au rang d'acteur à part entière, démocratisation de l'entreprise. Deux innovations emblématiques présentes dans les lois Auroux témoignent de la grande proximité que le gouvernement Mauroy put entretenir avec la CFDT : il s'agissait de l'obligation annuelle de négocier dans les entreprises, ainsi que du droit d'expression des travailleurs, deux idées marquées du sceau cédétiste.

Même s'il faut se garder de considérer les projets Auroux comme un décalque pur et simple des propositions de la centrale de la rue Cadet, l'existence d'un axe gouvernement-CFDT est indubitable, du moins durant les premiers temps du septennat. Le rapport Auroux, qui fixa dès l'automne 1981 les grandes lignes (voire déjà les détails) des projets de loi débattus à partir du

printemps suivant, témoignait de cette grande proximité. Martine Aubry, qui en fut la principale rédactrice, reprit en effet des pans entiers des revendications de la CFDT. Les documents fournis par la centrale ouvrière lui servirent ainsi de base de travail, à laquelle elle ajouta le fruit des réflexions menées au sein du Plan et dans les groupes de travail Boulin. Elle donna également satisfaction à quelques revendications de la CGT, mais ne retint pas les plus importantes d'entre elles (comme par exemple l'interdiction pure et simple de tout règlement intérieur d'entreprise). Le rapport Auroux signait le triomphe des idées de la deuxième gauche en matière de réforme sociale : l'accent était mis tout à la fois sur l'autonomie des acteurs et sur le renforcement des droits des travailleurs, sans qu'il soit question pour autant de remettre en cause le pouvoir de décision du chef d'entreprise, ni d'engager l'économie française sur la voix de la cogestion. La méfiance envers une législation trop contraignante qui aurait eu comme conséquence d'étouffer les entreprises était également proclamée. Le virage par rapport aux 110 propositions était donc effectif septembre 1981 : François Mitterrand lui-même avait accepté au cours de l'été de renoncer au droit de veto des comités d'entreprise en matière de licenciement, afin de ne pas entraver la bonne marche des entreprises. Quant au droit d'arrêter les machines dangereuses, s'il n'était pas encore abandonné, il n'était cité que dans les annexes, et encore sans promesse de le mettre en place. Le rapport Auroux témoignait donc d'un souci de modération et de prise en compte des équilibres macro-économiques remarquablement précoce, en tout cas bien antérieur au tournant de la rigueur de 1983, qu'il convient du même coup de relativiser.

L'essentiel de ce rapport sur les droits nouveaux des travailleurs se transforma ensuite en quatre grandes lois discutées par le Parlement à partir de mai 1982, même si certains sujets qu'il abordait furent en réalité intégrés aux ordonnances sociales promulguées par le gouvernement Mauroy au début de l'année. Si le rapport fut diversement accueilli par les partenaires sociaux, il ne suscita cependant pas de levée de boucliers à proprement parler. Sa modération fut au contraire plutôt saluée, même si de virulentes critiques purent se faire entendre à l'occasion. Les discussions interministérielles ainsi que les consultations officielles des divers partenaires sociaux ne provoquèrent pas de modifications du projet autres que de détail. Les ministres communistes cherchèrent bien à y faire intégrer davantage de revendications de la CGT, mais leurs initiatives ne furent guère couronnées de succès. Le processus d'élaboration des projets de lois témoigne d'ailleurs du maintien du lien privilégié entre le ministère du travail et la CFDT, qui bénéficia de contacts quasi permanents avec le pouvoir. Les autres partenaires sociaux ne disposèrent quant à eux pas d'une telle proximité. La CGT, tout en regrettant une certaine timidité de la part du gouvernement sur un certain nombre de points, se satisfait globalement de ce qu'on lui proposa. Il faut dire qu'elle bénéficiait largement, du fait de son statut de premier syndicat de France, des moyens de fonctionnement supplémentaires qui étaient prévus par les projets de loi. FO et la CGC évoluèrent quant à elles d'une approbation partielle avec réserves à une franche hostilité, plusieurs mesures contenues dans les projets de loi semblant les menacer directement. FO s'offusqua ainsi qu'on puisse remettre en cause sa position de négociateur syndical principal en introduisant un droit de veto des centrales majoritaires, tandis que la CGC protesta à grands cris contre les risques d'atteinte à la hiérarchie et contre les coups portés à son hégémonie en matière de représentation des cadres, non sans d'ailleurs succomber dans l'outrance verbale. Le patronat attendit de son côté d'avoir réglé le problème de la succession de François Ceyrac à la tête du CNPF pour réagir. A partir du début de l'année 1982, le

nouveau patron des patrons, Yvon Gattaz, multiplia ainsi les entretiens avec François Mitterrand, mais échoua à obtenir les inflexions substantielles qu'il réclamait. Le président de la République se garda en effet de revenir sur les arbitrages prononcés par son premier ministre. Le président du CNPF ne réussit qu'à obtenir la saisine du Conseil économique et social, ce qui n'eût guère d'autres conséquences que de retarder quelque peu l'examen des projets de loi par le Parlement. Dans l'ensemble, le patronat ne s'opposa d'ailleurs pas si violemment aux projets de loi, préférant axer son discours sur le problème des charges imposées aux entreprises.

C'est au stade de la discussion parlementaire que le gouvernement dut faire face aux résistances les plus farouches. Elles vinrent paradoxalement d'abord de la majorité socialiste, fort déçue de ne pas retrouver l'esprit de ses projets passés, tels qu'ils avaient pu être formulés dans les programmes électoraux des années 1970. Relativement marginalisés tout au long du processus de rédaction des textes, parti et députés socialistes reprirent l'initiative au printemps 1982. Ils tentèrent d'infléchir les projets de loi dans un sens plus proche de l'esprit combattif des années d'opposition. Nombre d'amendements déposés par des députés socialistes reprirent par ailleurs des revendications de la CGT auxquelles le gouvernement avait auparavant choisi de ne pas faire droit. Jean Auroux refusa cependant que le cœur de ses projets (obligation de négocier, droit d'expression des travailleurs, encadrement du règlement intérieur) soit modifié, et se battit pour empêcher une surenchère des députés, qui aurait abouti selon lui à la mise en péril de l'équilibre politique et économique du projet. Devant la mauvaise humeur des parlementaires socialistes qui en résulta, Pierre Mauroy dut lui apporter un soutien vigoureux, empêchant par exemple l'institutionnalisation de la politique dans l'entreprise, réclamée pourtant par la direction du PS qui dans le même temps faisait tout pour développer ses sections d'entreprise, et mettant son veto à toute mesure jugée trop lourde pour les finances des firmes françaises. Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale finit par reculer sur tous les points de divergence qu'il avait avec le gouvernement, sauf un. Il se refusa ainsi à abandonner le droit d'arrêter les machines dangereuses, qui, rappelons-le, était présent dans les 110 propositions du candidat Mitterrand. Sa ténacité obligea le ministère du travail à proposer une solution innovante au problème de la prévention des accidents du travail, solution qui prit la forme du droit pour les salariés de se retirer d'une situation de travail dangereuse, sans qu'il puisse ensuite être pris de sanctions à leur encontre.

Ce fut cependant le seul véritable point d'achoppement entre le gouvernement et sa majorité, laquelle n'infléchit donc pas sensiblement l'ouvrage du ministre du travail. L'adoption des lois ne fut pas chose si aisée. Le RPR et l'UDF optèrent en effet pour la stratégie de l'obstruction systématique, employant tous les moyens dont ils disposaient (au premier rang desquels le dépôt de plusieurs milliers d'amendements) pour retarder la progression de la discussion en séance publique, débutés à la mi-mai 1982. L'opposition réussit d'ailleurs dans cette entreprise, la dernière des quatre lois n'étant finalement adoptée qu'en décembre, après une navette parlementaire pourtant écourtée par une procédure d'urgence. Ce fut l'occasion pour un certain nombre de jeunes députés de droite de se construire un début de notoriété. A côté de Philippe Séguin, bon connaisseur des problèmes abordés par les lois Auroux, les « mousquetaires » qu'étaient Alain Madelin, Jacques Toubon, Charles Millon ou bien encore Michel Noir chargèrent sabre au clair. Ils n'hésitèrent pas à exploiter un climat social tendu, marqué notamment par d'importants conflits sociaux dans l'automobile, et qui avaient

justement pour enjeux le libre exercice des droits syndicaux. Du fait de leur longueur et de leur technicité, les débats parlementaires sur les lois Auroux furent toutefois assez rapidement occultés par d'autres enjeux. Leur visibilité pâtit notamment de l'annonce du blocage des prix et des salaires en juin 1982, blocage qui accompagna une nouvelle dévaluation du franc, et qui constitue peut-être le vrai virage décisif de la politique économique du premier gouvernement socialiste de la V^e République.

Constituant une œuvre législative monumentale, les lois Auroux constituent une importante tentative de réforme des relations sociales française. Cette réforme, qui faisait la part belle aux idées de négociation et d'autonomie des acteurs, fut pour l'essentiel conçue et défendue par la deuxième gauche, laquelle ne reprit pas les projets de tonalité marxiste qui avaient été officiellement présentés par le parti socialiste avant 1981, mais se plaça au contraire dans la continuité des réflexions menées depuis les années 1960 dans un certain nombre de cercles de coloration à la fois progressiste et technocratique. Dès l'été 1981, cette deuxième gauche se montra soucieuse de concilier volontarisme réformateur et souci de ne pas entraver la bonne marche de l'économie nationale. Quelques mois plus tard, elle réussit à convertir la majorité parlementaire à sa prudente utopie. Celle-ci avait ainsi comme objectif premier non pas tant le bouleversement des structures socio-économiques que la diffusion d'une culture de la négociation parmi les partenaires sociaux, ce en quoi elles échouèrent d'ailleurs assez largement. Depuis les avancées liées à mai 1968, la législation française du travail n'avait guère évolué ; les lois Auroux contribuèrent à la rapprocher des normes existant dans les pays plus en pointe en la matière. Elles témoignent à leur manière du blocage de la négociation sociale durant les années 1970, et de l'inquiétude que cette situation a pu susciter. Le cœur du projet Auroux était d'ailleurs hautement paradoxal : il consistait à croire que la loi pouvait tout à la fois changer les comportements et ne pas se transformer en cadre sclérosant. C'était tout son irréductible réalisme ; c'était là aussi sa part d'utopie.

Plan détaillé

Introduction

Première partie : Le rapport Auroux

Chapitre I - Les conditions de la rédaction du rapport

1. **La deuxième gauche au pouvoir ?**
 - A. Un professeur rue de Grenelle
 - B. Des cédétistes à Matignon...
 - C. ... et au ministère du Travail

2. **Les pôles du nouveau pouvoir.**
 - A. Un président volontariste...
 - B. ... mais une présidence au rôle relativement effacé
 - C. Ministère du Travail et Matignon main dans la main

Chapitre II - Aux sources du rapport Auroux : une décennie de réflexions tous azimuts

1. **L'ombre portée des revendications du Parti socialiste**
 - A. L'arrière-plan autogestionnaire
 - B. Du programme socialiste de 1972 au programme commun
 - C. De l'actualisation du programme commun aux 110 propositions

2. **Les sources technocratiques**
 - A. Le rapport Sudreau
 - B. Le creuset du Commissariat Général du Plan
 - C. Les groupes de travail Boulin

3. **La matrice de la gauche chrétienne**
 - A. « Echange et projets »
 - B. Rapport de Jean Auroux, idées de Jacques Delors ?

4. **Les revendications syndicales**
 - A. Du côté de la CFDT

- B. Du côté de la CGT

Chapitre III - *Les droits des travailleurs*, par Jean Auroux, ministre

1. **La fabrique d'un rapport**
 - A. Ministère du travail et partenaires sociaux
 - B. Que faire des 110 propositions ?
 - C. Premiers jets
2. **Le modernisme achevé ?**
 - A. Le réformisme et l'ambition
 - B. Le travailleur-citoyen
 - C. L'acteur et le système : le contrat plutôt que la loi
3. **Un rapport explosif ?**
 - A. Une présentation publique escamotée
 - B. Divergences entre la rue de Grenelle et Matignon
 - C. Une « levée de boucliers » ?

Deuxième partie : Du rapport à la loi

Chapitre IV - *Écrire un monument législatif*

1. **La machine gouvernementale**
 - A. Freiner ou accélérer ?
 - B. Les autres débats internes au gouvernement
 - C. Une « coécriture » de la loi ?
2. **Cinq puis quatre projets de loi**
 - A. Les modifications apportées au projet initial
 - B. Le passage devant le Conseil économique et social

Chapitre V - *Turbulences*

1. **Réapparition du Parti socialiste**
 - A. Un PS marginalisé ?

- B. Des parlementaires tenus à l'écart ?
2. **La tentation « maximaliste » du parti socialiste**
 - A. Pression des parlementaires et résistance du gouvernement
 - B. Pierre Mauroy au secours de Jean Auroux
 - C. Capitulation parlementaire ?
 - D. Du droit de déroger aux 110 propositions
 3. **Nuages de printemps**
 - A. Un climat social assombri
 - B. Une fronde anti-lois Auroux ?

Chapitre VI - L'œuvre parlementaire

1. **Guérilla à l'Assemblée nationale**
 - A. Distribution des rôles dans la majorité.
 - B. L'opposition entre approbation partielle et refus en bloc
 - C. La tactique de l'obstruction
2. **Des aménagements à la marge**
 - A. Derniers débats entre la majorité et le gouvernement
 - B. Un débat sans passion ?
 - C. Enfin, l'adoption

Sources

Archives

1. Centre des archives contemporaines/CAC (Fontainebleau)

Versement 19850743 : archives de Matignon, fonds Pierre Mauroy

Dossiers G 33 (papiers de Robert Métais), G 374 à 377 (papiers de Bernard Brunhes).

Les dérogations demandées pour les papiers des directeurs de cabinet du premier ministre (Robert Lion puis Michel Delebarre) n'ont pas été accordées (absence de réponse).

Versement 20060603 : procès-verbaux des commissions de la VII^e législature (2 juillet 1981-1^{er} avril 1986)

Articles 2 et 3 : archives de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

2. Centre historique des archives nationales/CHAN (Paris)

5AG4 : fonds François Mitterrand

Ce fonds, qui comprend plus de 14 000 cartons, n'a pas encore été inventorié dans sa totalité. Le repérage des cotes en a été rendu difficile et tâtonnant, malgré l'aide efficace fournie par M. Pascal Geneste. Les cartons indiqués ci-après ont été consultés, mais se sont révélés finalement vides d'informations sur la genèse des lois Auroux :

GE 13, dossiers 21 et 24 (archives de Georgette Elgey) ; 2200 (Yannick Moreau) ; 2480, 2481, 2484, 2485 (Jeannette Laot).

Les dérogations demandées pour les cartons correspondant aux notes écrites par Yannick Moreau et Jeannette Laot au président de la République n'ont pas été accordées (refus).

3. Centre d'archives socialistes, Fondation Jean-Jaurès (Paris)

Archives de Pierre Mauroy

Cartons « Durée du travail. Droits des travailleurs » ; « Ordonnances, retraite à 60 ans, jeunes 16-18 ans, mesures d'ordre social, durée du travail, loi Auroux » ; « Inflation économie prix et finances 2 » ; « Budget 1982 ».

Ce fonds vient compléter à la marge le fonds Pierre Mauroy du CAC.

4. Archives privées

Archives de René Cessieux

René Cessieux a conservé un certain nombre de documents de son passage par Matignon, dont les irremplaçables carnets à spirale dans lesquels il prenait quotidiennement des notes.

Sources imprimées

1. Presse et revues

Presse nationale :

Le Monde : dépouillé intégralement de mai 1981 à décembre 1982.

Libération, Le Figaro, Le Quotidien de Paris, L'Humanité : dépouillés sélectivement (septembre-octobre 1981 et mai-juin 1982).

Revues juridiques, syndicales et partisans :

Échange et projets (revue du club éponyme) : dépouillée de 1974 (n°1) à 1982.

CFDT magazine (mensuel) : dépouillé pour les années 1981 à 1983.

Le Droit ouvrier (revue juridique mensuelle de la CGT) : dépouillée pour l'année 1981.

Droit Social (revue juridique mensuelle) : dépouillée de 1978 à 1982.

Revue pratique de droit social (seconde revue mensuelle juridique de la CGT) : dépouillée pour les années 1982 et 1983.

L'Unité (hebdomadaire du Parti socialiste) : est intégralement disponible en ligne sur le site de la Fondation Jean-Jaurès : <http://www.jean-jaures.org/BDDunite/unitefire.htm> [24.07.2008] (recherche par mots-clés dans la base de données).

2. Débats parlementaires

Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Assemblée nationale : séances des 13, 14, 17, 18, 19, 24, 25, 27, 28 mai, 1^{er}, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 25 juin, 22, 27 juillet, 1^{er}, 6, 13, 15 octobre, 24 novembre et 18 décembre 1982.

Bulletin des commissions de l'Assemblée nationale, mars, avril et mai 1982.

Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Sénat : séances des 19, 20, 23 juillet, 28 septembre, 5, 15 octobre, 8 novembre et 16 décembre 1982.

Bulletin des commissions du Sénat, avril à octobre 1982.

3. Témoignages et écrits des acteurs des lois Auroux

Jacques Attali, *Verbatim I, Première partie : 1981-1983* ; Paris, Le livre de poche, 1995, 730 p.

Martine Aubry, *Le choix d'agir*, Paris, Albin Michel, 1994, 212 p.

André Bergeron, *Quinze cent jours. Juin 1980-mai 1984*, Paris, Flammarion, 1984, 207 p.

André Bergeron, *Mémoires*, Paris, Éditions du Rocher, 2002, 200 p.

Françoise Carle, *Les Archives du Président. Mitterrand intime*, Paris, Éditions du Rocher, 1998, 312 p.

Yvon Chotard, *Les patrons et le patronat*, Paris, Calmann-Lévy, 1986, 231 p.

Jacques Delors, *Mémoires*, Paris, Plon, 2004, 511 p.

Jacques Delors, *Entretiens*, Paris, Michel de Maule, 200, 89 p.

Claude Estier et Véronique Neiertz, *Véridique histoire d'un septennat peu ordinaire*, Paris, Grasset, 1987, 275 p.

Yvon Gattaz, *La fin des patrons*, Paris, Robert Laffont, 1980, 186 p.

Yvon Gattaz, *Les patrons reviennent*, Paris, Robert Laffont, 1988, 268 p.

Yvon Gattaz et Philippe Simonnot, *Mitterrand et les patrons, 1981-1986*, Paris, Fayard, 1999, 325 p.

Yvon Gattaz, *Mes vies d'entrepreneur*, Paris, Fayard, 2006, 342 p.

Edmond Maire, *L'esprit libre*, Paris, Seuil, 1999, 375 p.

Paul Marchelli, *Les aventuriers de l'an 2000*, Paris, Jean Claude Lattès, 1986, 263 p.

Pierre Mauroy, *C'est ici le chemin*, Paris, Flammarion, 1982, 249 p.

Pierre Mauroy, *À gauche*, Paris, Albin Michel, 1985, 447 p.

Pierre Mauroy, *Mémoires, « Vous mettez du bleu au ciel »*, Paris, Plon, 2003, 506 p.

Pierre Mauroy, *Entretiens*, Paris, Michel de Maule, 2003, 59 p.

Thierry Pfister, *La vie quotidienne à Matignon au temps de l'Union de la gauche*, Paris, Hachette, 1985, 365 p.

Michel Rocard, *Si la gauche savait. Entretiens avec Georges-Marc Benamou*, Paris, Seuil, 473 p.

Françoise Seligmann, *Les socialistes au pouvoir. Tome II. 1981-1995*, Paris, Michalon, 2005, 227 p.

Georges Séguéy, *Résister : De Mauthausen à Mai 68*, Paris, L'Archipel, 2008, 229 p.

4. Documents

Jean Auroux, *Les droits des travailleurs, Rapport au Président de la République et au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1981, 104 p.

Commissariat général du plan, *Rapport du comité emploi et travail, Préparation du 7^e plan*, Paris, La Documentation française, 1976, 400 p.

Commissariat général du Plan, *Rapport de la commission emploi et relations du travail. Préparation du 8^e plan 1981-1985*, Paris, La Documentation française, 1980, 245 p.

Commissariat général du Plan, *Préparer l'avenir à long terme, Réflexions sur l'avenir du travail, Préparation du 8^e plan (1981-1985)*, Paris, La Documentation française, 1980, 169 p.

Commissariat général du Plan, *Rapport du comité Emploi-revenus, Préparation du 8^e plan (1981-1985)*, Paris, La Documentation française, 1980, 270 p.

Commissariat général du Plan, *Rapport du groupe de travail Emploi-formation, Préparation du 8^e plan (1981-1985)*, Paris, La Documentation française, 1980, 264 p.

La réforme de l'entreprise. Rapport du comité présidé par Pierre Sudreau, Paris, UGE, « 10/18 », 1975, 254 p.

Parti socialiste, *Changer la vie. Programme de gouvernement du parti socialiste*, Paris, Flammarion, 1972, 249 p.

Parti socialiste, *Le programme commun de gouvernement de la gauche. Propositions socialistes pour l'actualisation*, Paris, Flammarion, 1978, 128 p.

Parti socialiste, *Projet socialiste pour la France des années 80*, Paris, Club socialiste du livre, 1980, 380 p.

Parti socialiste, *Les socialistes dans l'entreprise, 5^{ème} Conférence nationale Entreprises, mai 1982*, Paris, Club socialiste du livre, 1983, 143 p.

Pour une politique du travail. Rapports présentés à Robert Boulin. I. L'emploi, II. Le travail, Paris, la Documentation française, 1979, 377 p. et 487 p.

Programme commun de gouvernement. Parti socialiste, parti communiste, mouvement des radicaux de gauche, Paris, Flammarion, 1973, 96 p.

Sources audiovisuelles

Journaux de 20h d'Antenne 2 : 13, 14, 17, 18, 18, 24, 25 , 27 et 28 mai, des 1^{er}, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11 et 25 juin, des 19, 20 et 27 juillet, des 21 et 22 septembre 1982.

Recherche par mots-clés sur le site de l'INA (www.ina.fr) :

- **“Interview de Jean Auroux”**

IT1 13H

TF1 - 22/12/1981 - 00h06m20s

- **« Droits des travailleurs dans l'entreprise »**

JA2 20H

A2 - 13/05/1982 - 00h03m55s

- **« Mesures loi Auroux »**

MIDI 2

A2 - 13/05/1982 - 00h01m59s

- **« Droits des travailleurs »**

JA2 20H

A2 - 01/04/1982 - 00h02m23s

- **« Plateau Auroux »**

C'EST A VOUS

TF1 - 29/01/1982 - 00h21m23s

- « **Coffineau, Séguin sur le projet de loi Auroux, 1er extrait** »

JA2 DERNIERE

A2 - 13/05/1982 - 00h05m12s

Entretiens

Jean Auroux, ministre du Travail (1981-1982) puis ministre délégué aux Affaires sociales, chargé du travail (1982-1983), 4 avril 2008.

Bernard Brunhes, conseiller du premier ministre pour les affaires sociales (1981-1983), 13 mai 2008.

René Cessieux, chargé de mission puis conseiller technique (travail et emploi) au cabinet du premier ministre (1981-1984), 21 mai 2008.

Michel Coffineau, député du Val-d'Oise (1981-1993), rapporteur de la loi relative au développement des institutions représentatives du personnel, auteur du rapport parlementaire écrit pour les 10 ans des lois Auroux, 16 juin 2008.

Yvon Gattaz, président du CNPF (1981-1986), 6 juin 2008.

Jean-Paul Jacquier, membre de la commission exécutive de la CFDT en 1982, 3 juillet 2008.

Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT (1971-1988), 16 mai 2008.

Pierre-Louis Rémy, directeur-adjoint de cabinet de Jean Auroux (1981-1982), 26 juin 2008.

Martine Aubry et Pierre Mauroy n'ont malheureusement pas donné suite à nos demandes d'entretien.

Bibliographie sommaire

Outils de travail

L'année politique, économique et sociale en France, Paris, Éditions du Moniteur, 1981 et 1982.

Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au xx^e siècle*, Paris, PUF, 2004, 1254 p.

Base de données en ligne des députés français depuis 1789 : <http://www.assemblee-nationale.fr/sycomore/> [21.07.2008]

Méthodes et archives

Les archives des hommes politiques contemporains, Paris, Gallimard et Association des archivistes français, 2007, 374 p.

Serge Berstein (dir.), *Les cultures politiques en France*, Paris, Seuil, 2003, 436 p.

Agnès Bos et Damien Vaisse, « Les archives présidentielles de François Mitterrand », in *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 86, avril-juin 2005, p. 71-79

Sonia Combe, *Archives interdites. Les peurs françaises face à l'histoire contemporaine*, Paris, La Découverte, 2001.

Écrire l'histoire du temps présent, Paris, CNRS éditions, 1993, 417 p.

Sébastien Laurent (dir.), *Archives secrètes, secrets d'archives ?*, Paris, CNRS-Éditions, 2003.

René Rémond (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1996, 399 p.

Généralités

Jean-Jacques Becker (avec la collaboration de Pascal Ory), *Crises et alternances, 1974-1995*, Paris, Seuil, 1998, 808 p.

Jacques Chapsal, *La vie politique sous la Ve République. Tome 2 : 1974-1987*, Paris, PUF, 695 p.

Hughes Portelli, *La politique en France sous la Ve République*, Paris, Grasset, 1989, 382 p.

Colette Ysmal, *Les partis sous la Ve République*, Paris, Montchrestien, 1989, 312 p.

Biographies

Paul Burel et Natacha Tatu, *Martine Aubry. Enquête sur une énigme politique*, Paris, Calmann-Lévy, 1997, 273 p.

Jérôme Cathala et Jean-Baptiste Prédali, *Philippe Séguin, hussard de la République*, Paris, Seuil, 1996, 304 p.

Jean-Marie Colombani, *Portrait du président*, Paris, Gallimard, 1985, 219 p.

Franz Olivier Giesbert, *François Mitterrand ou la tentation de l'histoire*, Seuil, 1977, 333 p.

Franz-Olivier Giesbert, *Le Président*, Paris, Seuil, 1990, 394 p.

Patrick Girard, *Philippe Séguin*, Paris, Ramsay, 1999, 390 p.

Jean Lacouture, *Mitterrand, une histoire de Français, Tome 1 : Les risques de l'escalade et Tome 2 : Les vertiges du sommet* Paris, Seuil, 2000, 511 et 726 p.

Catherine Nay, *Le noir et le rouge ou l'histoire d'une ambition*, Paris, Grasset, 1988, 380 p.

Histoire des partis de gauche

Jean-Jacques Becker et Gilles Candar, *Histoire des gauches en France (volume 2), XXe siècle : à l'épreuve de l'histoire*, Paris, La Découverte, 2004, 776 p.

David Bell et Byron Criddle, *The French socialist party: Resurgence and victory*, Oxford, Clarendon Press, 1984, 311 p.

Alain Bergounioux et Gérard Grunberg, *Les socialistes français et le pouvoir. L'ambition et le remords*, Paris, Hachette littératures, 2007, 658 p.

Noëlline Castagnez-Ruggiu, *Histoire des idées socialistes en France*, Paris, La Découverte, 124 p.

Vincent Chambarlhac, Maxime Dury, Thierry Hohl et Jérôme Malois, *La France socialiste. Histoire documentaire du Parti Socialiste Tome 4, 1969-2005*, Dijon, Presse Universitaires de Dijon, 2006, 307 p.

Stéphane Courtois et Marc Lazar, *Histoire du Parti communiste français*, Paris, PUF, 2000, 480 p.

Albert du Roy et Robert Schneider, *Le roman de la rose, d'Épinay à l'Élysée, l'aventure des socialistes*, Paris, Seuil, 1982, 297 p.

Frank Georgi (dir.), *Autogestion, la dernière utopie ?*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, 612 p.

Jacques Girault (dir.), *L'implantation du socialisme en France au XXe siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, 369 p.

Hélène Hatzfeld, *Les Relations entre le Parti socialiste, la C.F.D.T. et le mouvement social, 1971-1981*, Thèse de doctorat, IEP Paris, 1987.

Hélène Hatzfeld, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, 328 p.

Hélène Hatzfeld, « Une révolution culturelle du parti socialiste dans les années 1970 ? », in *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 96, octobre-décembre 2007, p. 77-90.

Jacques Kergoat, *Le Parti socialiste de la Commune à nos jours*, Paris, Le Sycomore, 1983, 367 p.

Jacques Kergoat, *Histoire du parti socialiste*, Paris, La Découverte, 1997, 123 p.

Jean-François Kesler, *De la gauche dissidente au nouveau parti socialiste. Les minorités qui ont renoué le PS*, Paris, Bibliothèque historique Privat, 1990, 468 p.

Marc Kesselman, « Système de pouvoir et cultures politiques au sein des partis politiques français », in *Revue française de sociologie*, vol. 16, n°4, 1982.

François Kraus, « Les assises du socialisme ou l'échec d'une tentative de rénovation d'un parti », in *Notes de la fondation Jean-Jaurès*, n°31, 2002.

Jacques Moreau, *L'espérance réformiste. Histoire des courants et des idées réformistes dans le socialisme français*, Paris, L'Harmattan, 2007, 182 p.

Jacques Moreau, *Les socialistes français et le mythe révolutionnaire*, Paris, Hachette Littératures, 1998, 325 p.

Gilles Morin, « Les socialistes et la société française. Réseaux et milieux », in *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, 96, octobre-décembre 2007, p. 47-62.

Hugues Portelli, *Le Parti socialiste*, Paris, Montchrestien, 1992, 156 p.

Marc Sadoun, *De la démocratie française. Essai sur le socialisme*, Paris, Gallimard, 1993, 282 p.

Histoire de la gauche au pouvoir

Pierre Avril, « Le Président, le groupe, le parti », in *Pouvoirs*, n°20, 1982, p. 115-126.

Philippe Bauchard, *La guerre des deux roses. Du rêve à la réalité, 1981-1985*, Paris, Grasset, 1986, 358 p.

Michel Beaud, *Le mirage de la croissance, la politique économique de la gauche*, Paris, Syros, 1983, 214 p.

André Bellon, *Une nouvelle vassalité. Contribution à une histoire politique des années 1980*, Paris, Mille et une nuits, 2007, 223 p.

Serge Berstein, Pierre Milza, Jean-Louis Bianco (dir.), *Les années Mitterrand, les années du changement, 1981-1984*, Paris, Perrin, 2001, 973 p.

Pierre Birnbaum (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir 1981-1985*, Paris, PUF, 1985, 311 p.

Paul Cerny et Martin Schain (éd.), *Socialism, the state and public policy in France*, Londres, Pinter, 1985, 298 p.

Jean-Marie Colombani, *Portrait du Président. Le monarque imaginaire*, Paris, Gallimard, 1985, 222 p.

Jean-Marie Colombani et Hugues Portelli, *Le Double septennat de François Mitterrand. Dernier inventaire*, Paris, Grasset, 1995, 403 p.

Élie Cohen, « Les socialistes et l'économie : de l'âge des mythes au déminage », in Élisabeth Dupoirier et Gérard Grundberg (dir.), *Mars 1986 : la drôle défaite de la gauche*, Paris, PUF, 1986, p. 71- 96.

Samy Cohen, « Les hommes de l'Élysée », in *Pouvoirs*, n°20, 1982, p. 87-100

Thomas R. Christofferson, *The French Socialists in Power, 1981-1986, From Autogestion to Cohabitation*, Newark, Londres et Toronto, Associated University Press, 1991, 268 p.

Monique Dagnaud et Dominique Mehl, *L'élite rose. Qui gouverne ? Les cabinets ministériels. Conseillers, experts et militants. Sociologie du pouvoir socialiste*, Paris, Ramsay, 1982, 370 p.

Anthony Daley (ed.), *The Mitterrand Era. Policy Alternatives and Political Mobilization in*

France, Londres, Macmillan, 1996, 285 p.

Alain Duhamel, *La République de M. Mitterrand*, Paris, Grasset, 1982, 257 p.

Pierre Favier et Michel Martin-Roland, *La décennie Mitterrand. Tome I : les ruptures (1981-1984)*, Paris, Seuil, 1995, 708 p.

Alain Fonteneau et Pierre-Alain Muet, *La gauche face à la crise*, Paris, Presses de la FNSP, 1985, 389 p.

Robert Frank, « La gauche sait-elle gérer la France ? (1936-1937/1981-1984) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 1985, Volume 6, Numéro 1

Solange et Christian Gras, *Histoire de la Première République mitterrandienne*, Paris, Robert Laffont, 1991, 379 p.

David Hanley, « Les députés socialistes », in *Pouvoirs*, n°2, 1982, p. 55-66.

Stanley Hoffmann et George Ross (dir.), *L'expérience Mitterrand. Continuité et changement dans la France contemporaine*, Paris, PUF, 1987, 445 p.

Laurent Joffrin, *La gauche en voix de disparition Comment changer sans trahir*, Paris, Seuil, 1984, 261 p.

Serge July, *Les années Mitterrand. Histoire baroque d'une normalisation inachevée*, Paris, Grasset, 1986, 236 p.

Jacques Lesourne, *Soirs et lendemains de fête, Journal d'un homme tranquille 1981-1984*, Paris, Laffont, 1984, 372 p.

Jean-Louis Quermonne, « Le gouvernement présidentiel ou un gouvernement partisan ? », in *Pouvoirs*, n°20, 1982, p. 67-86

Frédéric Sawicki et Pierre Mathiot, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion. 1) Caractéristiques sociales et filières de recrutement. 2) Passage en cabinet et trajectoires professionnelles », in *Revue française de science politique*, 1999, volume 49, respectivement n° 1, p. 3-30 et n°2, p. 231-264.

Frédéric Thiriez, *Quatre ans après*, Paris, Stock, 1985, 316 p.

Vincent Wright (éd.), *Continuity and change in France*, Londres, Allen and Unwin, 1984, 248 p.

Syndicats, patronat et relations sociales

Dominique Andolfatto (dir.), *Les syndicats en France*, Paris, La Documentation française, 2004, 176 p.

Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, *La CGT. Audience et organisation depuis 1945*, Paris, La Découverte, 1997, 303 p.

Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, *Sociologie des syndicats*, Paris, La Découverte, 2000, 122 p.

Dominique Andolfatto et Dominique Labbé, *Histoire des syndicats (1906-2006)*, Seuil, 2006, 376 p.

Alain Bergounioux, *Force ouvrière*, Paris, PUF, 1982, 126 p.

Bruno Béthouart, *Des syndicalistes chrétiens en politique (1944-1962)*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1999, 323 p.

Antoine Bévort et Dominique Labbé, *La CFDT : organisation et audience depuis 1945*, Paris,

La Documentation française, 1992, 260 p.

Monique Borrel, *Conflits du travail, changement social et politique en France depuis 1950*, L'Harmattan, 1996.

Michel Branciard, *Syndicats et partis. Autonomie ou dépendance, tome 2, 1948-1981*, Paris, Syros, 1982, 337 p.

Michel Branciard, *Histoire de la CFDT : soixante-dix ans d'histoire syndicale*, Paris, La Découverte, 1990, 365 p.

Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT. Cent ans de syndicalisme en France*, Bruxelles, Complexe, 1995, 407 p.

Jean-Gabriel Fredet et Denis Pingaud, *Les patrons face à la gauche*, Paris, Ramsay, 1982, 1982.

Franck Georgi, *L'invention de la CFDT, 1957-1970 : syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, L'Atelier-CNRS, 1995, 651 p.

Franck Georgi, « 'Le monde change, changeons notre syndicalisme'. La crise vue par la CFDT (1973-1988) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 84, octobre-décembre 2004, p. 93-105

Hervé Hamon et Patrick Rotman, *La deuxième gauche. Histoire intellectuelle et politique de la CFDT*, Paris, Seuil, 2002, 375 p. (première édition Ramsay, 1982).

Nicolas Hatzfeld et Jean-Louis Loubet, « Les conflits Talbot, du printemps syndical au tournant de la rigueur (1982-1984) », in *Vingtième siècle, revue d'histoire*, 84, octobre-décembre 2004, p. 151-160.

Jean-Paul Jacquier, *France, l'introuvable dialogue social*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, 171 p.

Dominique Labbé, *Syndicats et syndiqués en France depuis 1945*, Paris, L'Harmattan, 1996, 163 p.

Dominique Labbé et Maurice Croisat, *La fin des syndicats ?*, Paris, L'Harmattan, 1992, 236 p.

René Mouriaux, *Syndicalisme et Politique*, Paris, Editions ouvrières, 1985, 214 p.

M. Pigenet, P. Pasture et J.-L. Robert (dir.), *L'apogée des syndicalismes en Europe occidentale 1960-1985*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, 282 p.

Pierre Rosanvallon, *La question syndicale. Histoire et avenir d'une forme sociale*, Paris, Calmann-Lévy, 1988, 268 p.

Xavier Vigna, *L'Insubordination ouvrière dans les années 68. Essai d'histoire politique des usines*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 378 p.

Henri Weber, *Le parti des patrons : le CNPF (1946-1986)*, Paris, Seuil, 1986, 444 p.

La réforme de l'entreprise avant 1981

Claire Andrieu, *Pour l'amour de la République : le Club Jean Moulin, 1958-1970*, Paris, Fayard, 2002, 608 p.

Patrick Barrau, « Le rapport Sudreau ou l'impossible consensus », in *Cahiers de l'institut régional du travail*, n°9, avril 2001, p. 175-182.

Alain Beltran et de Gilles Le Béguec, en collaboration avec Jean-Pierre Williot, *Action et pensée sociales chez Georges Pompidou*, Paris, PUF, 2004, 428 p.

Serge Berstein et Jean-François Sirinelli (dir.), avec la participation de Valéry Giscard d'Estaing, *Les années Giscard. Les réformes de société 1974-1981*, Paris, Armand Colin, 2007, 294 p.

François Bloch-Lainé, *Pour une réforme de l'entreprise*, Paris, Seuil, 1963, 159 p.

Bernard H. Moss, « la réforme de la législation du travail sous la Ve République : un triomphe du modernisme ? », in *Le Mouvement social*, n°148, juillet-septembre 1989, p. 63-91.

Histoire du droit du travail

Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 518 p.

Boris Dänzer-Kantof, Véronique Lefebvre, Félix Torres (avec le concours de Michel Lucas), *Un siècle de réformes sociales. Une histoire du ministère du Travail, 1906-2006*, Paris, La Documentation française, 2006, 261 p.

Jean-Pierre Le Crom (dir.), *Deux siècles de droit du travail. L'histoire par les lois*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 1998, 287 p.

Jean-Pierre Le Crom, *L'introuvable démocratie salariale : le droit de la représentation du personnel dans l'entreprise (1890-2002)*, Paris, Syllepse, 2003, 194 p.

Jean-Pierre Le Crom (dir.), *Les acteurs de l'histoire du droit du travail*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 413 p.

Jacques Le Goff, *Du silence à la parole. Une histoire du droit au travail des années 1830 à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004, 621 p. (première édition, Quimper, Calligrammes, 1985).

Les lois Auroux

Michel Coffineau, *Les lois Auroux, dix ans après. Rapport au premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1993, 181 p.

Jacques Dubois, « Analyse économique-politique des lois Auroux », in *Cahier et revue de l'Ours*, n°146, décembre 1983, p. 3-48.

Jean-Claude Javillier, *Les réformes du droit du travail depuis le 10 mai 1981*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1984, 523 p. (1^{re} édition 1982).

Charlotte Laurent-Atthalin (dir.), *Les droits nouveaux des travailleurs*, Paris, La Découverte-Maspero/Le Monde, 1983, 223 p.

Jacques Le Goff (dir.), *Les lois Auroux, 25 ans après (1982-2007). Où en est la démocratie participative ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 166 p.

Lucette Le Van-Lemesle et Michelle ZAncarini-Fournel, « Moderniser le travail : temps de travail, conceptions de l'entreprise et lois sociales », in Serge Berstein, Pierre Milza, Jean-Louis Bianco (dir.), *Les années Mitterrand, les années du changement, 1981-1984*, Paris, Perrin, 2001, p. 531-547.

Le rapport et les lois Auroux, Paris, Liaisons sociales, 1984, 237 p.

Le débat parlementaire

Jean-Michel Bélorgey, *Le parlement à refaire*, Gallimard, 1991, 201 p.

Noëlline Castagnez (dir.), « Socialistes au parlement », *Parlement(s)*, décembre 2006.

Jacques Frémontier, *Les cadets de la droite*, Paris, Seuil, 1984, 303 p.

Jean Garrigues, *Les grands discours parlementaires de la Ve République*, Paris, 2006, 385 p.

Jean Garrigues (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007, 514 p.

Adolf Kimmel, *L'Assemblée nationale sous la Cinquième République*, Paris, PFNSP, 1991, 394 p.

Les questions sociales au parlement (1789–2006), Actes du colloque du Sénat du **31 mars 2006**, édition électronique, 131 p.

(disponible sur : http://www.senat.fr/noticerap/2005/actes_questions_sociales-notice.html [16.07.2008]).